



Paris le 22 juin 2018

M. Thierry PHILIP
Président de l'Institut CURIE

Objet : Dépôt de préavis de grève.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève au périmètre de l'Institut Curie, pour la journée du **jeudi 28 juin 2018**, qui débutera le mercredi 27 juin à partir de 20h00 et se terminera le vendredi 29 juin à 07h00.

Nous demandons :

- La prise en compte des risques psycho sociaux dans la mise en place du projet d'établissement MC21, et l'arrêt de la stratégie de marche forcée qui a des répercussions importantes à tous les niveaux de responsabilité à l'Institut Curie,
- La mise en concordance des paroles et des actes de la présidence, qui doit développer l'Esprit Curie, notamment en harmonisant les pratiques RH entre le Centre de Recherche, l'Ensemble Hospitalier et le Siège, dès que c'est possible. Car comment travailler ensemble lorsque si peu de socle commun relie nos trois entités ?,
- La fin des politiques RH d'individualisation des salaires, au Centre de Recherche, à l'Ensemble Hospitalier et au Siège, en faveur de politiques collectives de redistribution de la valeur,
- La revalorisation des salaires de 5%, pour toutes les catégories professionnelles,

Pour obtenir la satisfaction de ces revendications, la CGT des personnels de la fondation Curie appelle les personnels du Centre de Recherche, de l'Ensemble Hospitalier et du Siège à rejoindre la mobilisation nationale interprofessionnelle du 28 juin.

Merci de revenir vers nous pour l'organisation du service minimum prévu à l'Institut Curie.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les plus sincères.

C. PORTALES

DSC CGT Institut CURIE



28 JUIN 2018

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

APRÈS :

- ➡ *la casse du code du travail,*
- ➡ *les attaques envers les demandeurs d'emploi,*
- ➡ *le retour du jour de carence dans la Fonction Publique,*
- ➡ *l'augmentation de la CSG,*
- ➡ *la remise en cause des droits à retraites complémentaires obligatoires AGIRC-ARRCO,*
- ➡ *le gel des salaires,*
- ➡ *la réforme ferroviaire,*
- ➡ *les attaques contre les conventions collectives et le Statut de la Fonction Publique.*

UNE NOUVELLE OFFENSIVE « EN MARCHÉ » S'ANNONCE PAR DES ATTAQUES CONSÉQUENTES ENVERS NOS CONQUIS SOCIAUX :

- ☑ *fin de notre système solidaire de retraite,*
- ☑ *fin des régimes spécifiques et des pensions de réversion,*
- ☑ *suppression du statut des fonctionnaires et recours massif aux contractuels,*
- ☑ *annonce d'un 2^{ème} jour férié travaillé non payé,*
- ☑ *une volonté de réformer l'action sociale,*
- ☑ *la réduction des financements des collectivités locales pour le handicap et les personnes âgées ,*
- ☑ *le plan d'économie de 1.2 milliards d'€ d'ici 2022 dans les hôpitaux avec la suppression d'au moins 35 000 postes...*

Mais où sont les promesses du candidat Macron de ne pas toucher aux effectifs hospitaliers ?

Rien n'arrête le Président de la République dans sa politique d'austérité pour mieux rémunérer les intérêts des Ultras riches !

Les professionnel.le.s de la Santé et de l'Action Sociale rejettent cette politique de la finance qui méprise les usagers, les résident.e.s et les salarié.e.s. Ils dénoncent la réduction des moyens de fonctionnement alloués aux établissements et structures du social et médico-social.

On entend partout que les urgences sont saturées, que les établissements psychiatriques sont déshumanisés, que les services de protection de l'enfance n'ont de protection que le nom, que nos aîné.e.s sont maltraité.e.s ou délaissé.e.s dans les EHPAD ou les services de soins à domicile...

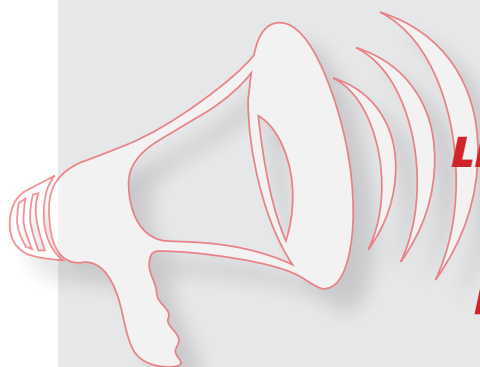
Face à ces choix politiques autoritaires du financier MACRON au profit du MEDEF et des actionnaires, les professionnel.le.s ont développé des résistances, des luttes de services, d'établissements, dans tous les secteurs de la Santé et de l'Action Sociale, qu'ils soient publics, associatifs ou « lucratifs ».

Leurs victoires sont bien la preuve que les salariés, unis et solidaires, peuvent faire plier les dirigeants!

POUR QUE LE GOUVERNEMENT CHANGE DE LOGIQUE, NOUS AVONS BESOIN DE LA MOBILISATION DE TOUS ET TOUTES.

EXIGEONS TRÈS FORT D'AVOIR :

- 👉 *les moyens de bien travailler pour une prise en charge ou un accompagnement de qualité de nos patient.e.s ou résident.e.s*
- 👉 *une reconnaissance salariale de nos qualifications et une revalorisation des pensions*
- 👉 *une protection sociale de haut niveau pour la santé, la retraite, les droits familiaux, l'emploi...*
- 👉 *des conventions collectives et un statut de la Fonction Publique de haut niveau*
- 👉 *l'égalité professionnelle*
- 👉 *les moyens d'articuler vie privée et vie professionnelle*



**UNI.E.S ET DÉTERMINÉ.E.S,
LES SALARIÉ.E.S DÉTIENNENT LE POUVOIR
DE FAIRE CHANGER LES CHOSES !
IL EST DONC URGENT DE SE MOBILISER.**

TOUS ENSEMBLE LE 28 JUIN



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame PERIN-FOUCAULT DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 14 juin 2018

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 28 juin 2018** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

Le 28 juin 2018, dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle, les salariés de notre secteur se mobiliseront aussi pour :

- **Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;**
- **Le maintien des CHSCT pour l'amélioration des conditions de travail ;**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;**
- **Un nouveau plan de titularisation des contractuel-le-s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;**
- **Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;**
- **L'abrogation du jour de carence ;**
- **L'abrogation de l'article 93 du Statut de la FPH qui permet de licencier un fonctionnaire hospitalier ;**
- **La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.**

La fédération CGT Santé et Action Sociale appelle le **28 juin 2018**, les professionnels des services sociaux et médico-sociaux, du secteur privé et de la Fonction publique, à poursuivre leur mobilisation pour la défense de la Protection de l'Enfance.



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

En effet, ces 18 derniers mois ont été marqués par un nombre important de mobilisations sur tout le territoire pour obtenir les moyens humains et financiers essentiels à l'exercice des missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance qui sont confiées aux professionnels (Angers, Tours, Département des Bouches-du-Rhône, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...).

Ces mobilisations dénoncent fortement la dégradation des conditions de travail, des conditions de prise en charge des enfants et du public, le gel des salaires, la remise en cause des conventions collectives, autant de conséquences néfastes mais bien réelles des politiques d'austérité, du pacte de responsabilité, de la loi NOTRe ou encore de la loi Travail.

La situation est grave dans la Protection de l'Enfance, que ce soit pour les enfants ayant besoin de protection ou pour les Associations qui licencient et ferment, faute d'agrément ministériel ou qui répondent à des appels d'offres sans avoir les moyens nécessaires pour remplir leurs missions avec le prix imposé

Les conséquences sont dramatiques : des enfants sont aujourd'hui laissés à la rue faute de places disponibles en structure d'hébergement, des aides alimentaires ne sont plus délivrées faute de régisseurs publics non remplacés. Réorganisations de services, mutualisations, travailleurs sociaux non remplacés, perte de proximité avec les usagers, sont devenus le quotidien et source de souffrance pour les enfants, le public accueilli et les agents.

Ce jeudi 28 juin 2018, se tient les 11ème assises de la protection de l'enfance, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle tous les salariés du secteur privé (social, médico-social), et du secteur public à une nouvelle manifestation à la cité des congrès, 5 rue de Valmy à Nantes.

La Fédération Santé et Action Sociale CGT exige:

- **Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la Protection de l'enfance.**
- **L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.**
- **La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;**
- **L'abrogation de la loi NOTRe, l'arrêt du processus de réforme territoriale ;**
- **L'arrêt des remises en cause successives du Code du travail et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Responsable espace revendicatif